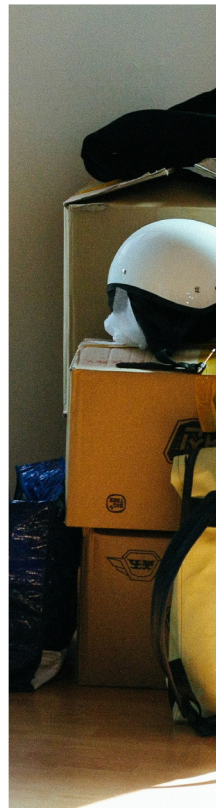
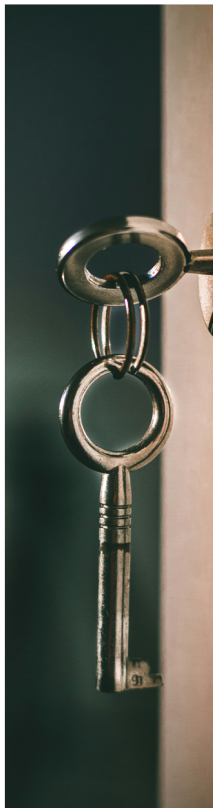
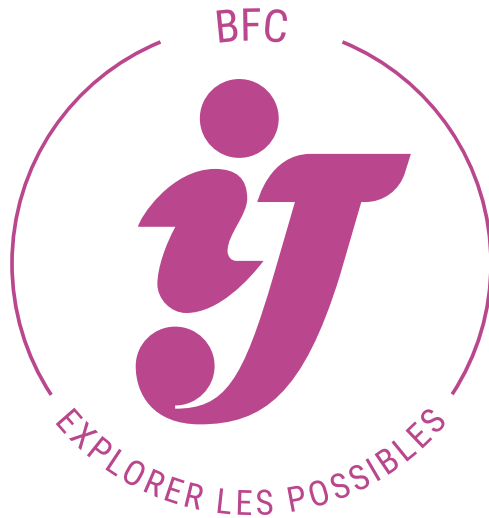


Trouver un logement 2024-2025



ÉDITO



Le réseau Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté est heureux de vous présenter la nouvelle édition 2024-2025 du guide pratique Trouver un logement.

Il s'adresse à tous les jeunes de la région, quel que soit leur statut ou leur projet, en recherche d'un logement, qu'il soit temporaire ou à l'année, en foyer ou en résidence, en individuel ou en colocation.

Ce guide a pour but de vous aider dans vos démarches en vous donnant toutes les informations utiles pour accéder à votre logement.

Il contient des conseils pratiques, des astuces pour évaluer votre budget ou organiser vos visites et répond aux principales questions que vous pouvez vous poser lors de la recherche de votre futur logement :

- Où trouver des offres ?
- Quel type de logement choisir ?
- Quelles aides financières existent en fonction de ma situation ?
- Quels sont mes droits en tant que locataire et mes devoirs envers mon propriétaire ?

Un carnet d'adresses complète ce guide, vous y trouverez notamment les structures Info Jeunes de la région où des professionnels pourront vous accompagner et vous conseiller dans vos recherches. N'hésitez pas à les solliciter.

Grâce à ce guide qui vous est offert, le réseau Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté vous souhaite bonne recherche et une bonne installation dans votre futur logement.

SOMMAIRE

Préparer sa recherche	4
Posez-vous les bonnes questions.....	4
Faites du repérage	4
Évaluer votre budget.....	5
Connaître les aides	6
Les aides de la Caf	6
Caution.....	7
Dépôt de garantie	9
Mobilité professionnelle	9
Aide au 1er logement du département de la Haute-Saône	10
Trouver son logement.....	11
Location dans le privé	11
Logement social	12
Partager son logement.....	13
Habiter en résidence.....	16
Hébergement de courte durée	18
Visiter un logement.....	20
Premier contact efficace	20
Connaître ses droits.....	24
Tout sur le bail.....	24
État des lieux	25
Dépôt de garantie	25
Loyer et charges	26
Préavis et congés.....	26
S'informer/se défendre.....	27
Emménager - Déménager	28
Check-list des formalités	28
Carnet d'adresses	29

1.



1. PRÉPARER SA RECHERCHE

Posez-vous les bonnes questions

Définir les critères de votre logement « idéal » vous permettra de gagner du temps et de limiter les erreurs de choix.

Avant de commencer votre recherche de logement, faites le point sur vos besoins, vos attentes et sur la réalité de l'immobilier dans votre ville.



Quel est votre budget ?

Pour évaluer votre budget, faites le point sur vos revenus et vos dépenses (voir p. 7).



Que recherchez-vous ?

- Un logement indépendant, en résidence universitaire, une chambre chez un particulier ?
- La colocation vous intéresse-t-elle ?
- Souhaitez-vous un logement vide ou meublé ?



Autres critères

- Pour combien de temps souhaitez-vous vous installer ?
- Quel quartier ciblez-vous : centre-ville, périphérie, campus ?
- Proche des commerces ?
- Desservi par les transports en commun ?
- Besoin d'une place de parking ?

Faites du repérage

En vous aidant de Google maps ou de groupes étudiants Facebook, **renseignez-vous sur la ville dans laquelle vous allez vivre** : noms des quartiers, lieu d'études, de formation ou de travail, transports en commun... Vous vous repêrerez ainsi plus facilement lorsque vous consulterez des annonces. Dans l'idéal, rendez-vous sur place.

Train, bus, tram, vélo... informez-vous sur les lignes, tarifs et abonnements. Il est souvent plus pratique, économique et écologique d'utiliser les transports en commun ou le vélo pour se déplacer.

S'organiser avant toute visite permet de ne pas passer à côté d'une opportunité !

Conseils

- Créez-vous une check-list pour noter les informations sur chaque logement (voir p. 22) ;
- Préparez votre dossier de candidature en plusieurs exemplaires (voir p. 21) ou faites votre demande de dossier social étudiant (DSE) pour les logements Crous (voir p. 16) ;
- Informez-vous sur les prix des loyers : www.observatoires-des-loyers.org ;
- Étudiants : commencez votre recherche de logement dès que vous connaissez votre lieu d'études.

Évaluer votre budget

Ne prenez pas un logement au-dessus de vos moyens. Pour déterminer la somme maximale à consacrer à votre loyer et aux charges, faites vos comptes et n'oubliez rien !

Vos ressources mensuelles		Vos dépenses mensuelles	
<ul style="list-style-type: none"> Bourses Salaire Allocation France Travail Indemnités service civique... Prestations Caf (logement, prime d'activité, RSA) Autres aides au logement (Action Logement, mairie, département, région...) Autres ressources (aide de la famille, etc.) 		<p>Charges du logement</p> <ul style="list-style-type: none"> Loyer + charges locatives Assurance habitation Factures d'énergie (eau, électricité, gaz) Abonnements téléphone/ Internet Entretien du logement et des équipements (chauffage, robinetterie, etc.) <p>Autres dépenses</p> <ul style="list-style-type: none"> Coûts études / formation Transport (abonnement, carburant) Courses (alimentation, hygiène, vêtements, etc.) Sorties, loisirs, vacances Divers : santé, crédits en cours, assurance voiture, animaux... Frais de garde d'enfants 	
Total	€	Total	€

Ressources - dépenses = ce qu'il vous reste à la fin du mois !

Autres dépenses à prévoir au moment de l'emménagement	
<ul style="list-style-type: none"> Frais d'agence / de notaire / d'état des lieux Dépôt de garantie (= 1 mois de loyer sans charges) Dépenses liées au déménagement Frais d'équipement (vaisselle, meubles, électroménager, etc.) Ouverture de compteurs d'eau, d'électricité, de gaz, de ligne téléphonique et connexion internet 	
Total	€

Calculateur de budget simplifié :

www.lafinancepourtous.com/outils/calculateurs/calculateur-de-budget-simple



2.

CONNAÎTRE LES AIDES

Les aides de la Caf

Quel que soit votre statut (étudiant, apprenti, salarié...), si vos revenus sont modestes, la Caf (Caisse d'allocations familiales) peut vous accorder une aide pour payer votre loyer, que vous soyez en logement meublé ou non, en résidence, hôtel, location intergénérationnelle...

Pour en bénéficier, certains critères sont obligatoires : décence du logement (surface d'au moins 9 m², confort minimum, conformité aux normes de sécurité) ; quittance de loyer et bail établis au nom de la personne qui demande l'aide ; absence de lien de parenté direct avec le propriétaire (il ne doit pas être votre parent ou votre grand-parent).

Estimation du montant

Les ressources prises en compte sont celles des 12 derniers mois. L'aide au logement est recalculée automatiquement tous les 3 mois en fonction de vos revenus. Vous n'avez donc aucune démarche à faire, sauf si votre situation a changé.

Vous pouvez estimer son montant en fonction de votre situation familiale, de vos revenus (et non ceux de vos parents) et de votre logement (situation géographique, loyer, conformité aux normes) : www.caf.fr

Le site de la Caf est le seul habilité à estimer le montant de votre aide.

À savoir : vous pouvez rester rattaché au foyer fiscal de vos parents même si vous percevez une aide de la Caf.

Étudiants

Votre Caf vous demande en fin d'année scolaire, dans votre espace personnel, si vous conservez votre logement en juillet et août. En l'absence de réponse, le versement de l'aide est interrompu automatiquement dès fin juin.

En colocation

Chaque colocataire peut bénéficier d'une aide au logement et doit faire sa propre demande. La condition ? Tous les noms des colocataires doivent figurer sur le contrat de location ou chacun doit avoir signé un bail à son nom.

Demande en ligne

Sur le site www.caf.fr, la demande d'aide prend 15 à 20 minutes. Préparez les documents suivants :

- votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour) ;
- votre carte Vitale ;
- votre bail ;
- votre relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- les papiers attestant de vos ressources (salaire, chômage...).

Indiquez une adresse mail que vous consultez souvent.

Moins de 21 ans ?

Si vous avez moins de 21 ans et que vous demandez une aide au logement, vos parents ne pourront pas continuer à percevoir les prestations familiales pour vous. Étudiez bien la question avec eux pour déterminer l'option la plus avantageuse.

Versement de l'aide

Dès l'arrivée dans la location, faites votre demande d'aide sur le site de la Caf. Sachez que dans le logement privé, aucune aide n'est versée le premier mois d'entrée dans les lieux. Lorsque toutes les conditions sont remplies, le premier paiement est généralement effectué 2 mois après la demande.

Selon les cas, l'allocation est versée chaque mois au locataire ou au propriétaire qui la déduit du montant du loyer.

Plus d'informations sur :

www.caf.fr

www.facebook.com/cafallocationsfamiliales

au **3230** (prix d'un appel), du lundi au vendredi de 9h à 16h30.

Aides à la mobilité du Crous

- **Aide à la mobilité Parcoursup :** **500 €** pour les lycéens boursiers s'inscrivant, via Parcoursup, dans une formation hors de leur académie de résidence.
<https://amp.etudiant.gouv.fr>

- **Aide à la mobilité en Master :** **1 000 €** pour les étudiants boursiers titulaires d'une licence et débutant un master dans une autre région académique.

Demande en ligne sur :

www.messervices.etudiant.gouv.fr

Caution

Si votre bailleur (propriétaire) vous demande un garant (personne qui se porte caution pour vous en cas de défaut de paiement de votre loyer), vous pouvez sans doute bénéficier de la **garantie Visale**.

Garantie Visale

Ce dispositif, simple et gratuit, rassure votre propriétaire. C'est une alternative à la caution parentale ou bancaire, à mettre en place avec l'accord du propriétaire.

Action Logement se porte garant pour vous, gratuitement, auprès de votre futur propriétaire pendant toute la durée du bail dans des **logements du parc privé, des résidences étudiantes privées ou des résidences universitaires du Crous, des résidences Habitat Jeunes...**

La garantie Visale s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans (étudiants compris), aux travailleurs saisonniers, ainsi qu'aux salariés de plus de 30 ans :

- des secteurs privé et agricole gagnant jusqu'à 1 500 € net par mois,
- ou récemment embauchés (moins de 6 mois),
- ou en mobilité professionnelle,
- ou ayant une promesse d'embauche de moins de 3 mois.

LE PETIT DICO DE L'IMMO

Bail

Contrat de location signé entre le propriétaire et le locataire pour un logement vide ou meublé.

Bailleur

Propriétaire ou représentant du propriétaire.

Caution ou garant

Personne qui se porte caution ou garante en s'engageant à payer le loyer à votre place si vous ne pouvez plus le régler.

Charges

Somme d'argent à payer en plus du loyer : charges mensuelles (eau, électricité, gaz) et/ou charges des parties communes (espaces verts, ascenseur...).

Dépôt de garantie

Somme demandée à la signature du bail (1 mois de loyer pour un logement vide, 2 mois pour un meublé).

État des lieux

Document qui décrit l'état du logement et de ses équipements, réalisé à l'arrivée du locataire dans le logement puis à son départ.

Honoraires ou frais

Somme d'argent demandée lors de la signature du bail si vous passez par une agence immobilière ou un notaire.

Quittance de loyer

Document remis par le propriétaire attestant que le locataire a payé son loyer sur une période déterminée.

En alternance ?

Certaines régions mettent en place des aides spécifiques pour les jeunes en alternance. Pour plus d'informations :

www.alternant.actionlogement.fr

Les étudiants et alternants peuvent bénéficier de la garantie Visale sans justificatif de ressources, pour un loyer ne dépassant pas 600€ charges comprises (800€ en Île-de-France) dans le parc privé ou social pendant toute la durée d'occupation.

En cas de défaut de paiement, Action Logement prend en charge le paiement du loyer, des charges locatives (au maximum 36 mois de loyers impayés pour un logement privé et 9 mois pour un logement social, une résidence étudiante Crous ou Habitat Jeunes...) et d'éventuelles dégradations locatives (dans la limite de 2 mois de loyers et charges pour un logement du parc privé).

Action Logement verse l'argent au propriétaire. Vous remboursez ensuite cette avance par mensualités.

L'adhésion au dispositif Visale doit avoir lieu avant la signature du bail. Cette démarche peut se faire jusqu'à 3 mois avant.

- Rendez-vous sur www.visale.fr pour tester votre éligibilité.
- Créez votre compte et demandez votre Visa.
- Votre bailleur créera lui aussi son compte et activera la garantie.
- Vous pourrez alors signer votre bail.

Intérimaires

Le Fastt (Fonds d'action sociale du travail temporaire) propose aux intérimaires des services pour faciliter leur recherche de logement : accompagnement personnalisé, garanties pour rassurer les propriétaires, aide pour payer la caution et les honoraires d'agences immobilières...

www.fastt.org

Dépôt de garantie

Pour vous aider à financer le dépôt de garantie réclamé au moment de la signature du bail (1 mois de loyer hors charges pour un logement vide, 2 mois pour un meublé), vous pouvez, dans certains cas, bénéficier de l'**avance Loca-Pass** d'Action Logement.

Avance Loca-Pass

L'avance Loca-Pass finance le dépôt de garantie demandé par le propriétaire à l'entrée dans le logement. Ce prêt à taux zéro, du montant du dépôt de garantie (1 200 € maximum), s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans en alternance ou en recherche d'emploi, aux étudiants salariés justifiant d'un CDD, d'un statut de boursier ou d'une convention de stage d'au moins 3 mois, ainsi qu'aux salariés du secteur privé quel que soit leur âge.

Vous remboursez ensuite Action Logement, sans payer d'intérêts, sur 25 mois maximum ou sur la durée du bail (minimum de 20 € par mois).

Si vous êtes salarié du secteur agricole, l'avance **Agri-Loca-Pass** vous est destinée.

Simulation et demande en ligne (au plus tard 2 mois après l'entrée dans le logement) sur :

<https://locapass.actionlogement.fr>

Coordonnées des agences Action Logement : voir le carnet d'adresses.

Mobilité professionnelle

Vous devez déménager pour suivre une formation en alternance ? Vous êtes salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole ? Vous avez trouvé un emploi loin de chez vous ? Vous êtes muté dans une autre ville ?

Des aides existent pour vous aider à vous installer.

Formation en alternance : l'aide Mobili-Jeune

Cette aide vous permet de financer une partie du loyer d'un logement proche de votre lieu de formation ou de travail.

Elle s'adresse aux **jeunes de moins de 30 ans en alternance** (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) dans une entreprise du secteur privé :

- qui déménagent à plus de 70 km de leur ancienne adresse,
- ou qui ont un trajet d'une durée supérieure à 40 min.

Le salaire ne doit pas dépasser 120 % du Smic.

Le montant de l'aide varie de 10 € à 100 € par mois (1 100 € maxi sur 11 mois) selon le reste de loyer à payer, après déduction de l'allocation de la Caf.

Si vous êtes salarié du secteur agricole, l'**aide Agri-Mobili-Jeune** vous est destinée.

Demande en ligne (3 mois avant la date de début de votre contrat ou, au plus tard, 6 mois après).

<https://mobilijeune.actionlogement.fr>

Le chèque énergie

Le chèque énergie est attribué sous condition de ressources pour vous aider à payer vos factures d'énergie. Vous n'avez aucune démarche à faire.

<https://chequeenergie.gouv.fr>

Salariés du secteur agricole

Si vous êtes salarié du secteur agricole, différentes aides vous sont destinées :

- **Agri-Mobilité** : jusqu'à 3 200 € pour les salariés d'une entreprise du secteur agricole en situation de mobilité professionnelle (embauche, mutation, formation).
- **Agri-Mobili-Jeunes** : jusqu'à 300 € par mois pour les jeunes de moins de 30 ans en alternance dans une entreprise du secteur agricole.

Pour plus d'informations :

www.actionlogement.fr rubrique Vous êtes salarié agricole

Si vous êtes saisonnier agricole, ne passez pas à côté de l'aide aux saisonniers : 150 € par mois sur 4 mois, soit 600 € maximum.

Infos et démarches :



Coordonnées des agences Action Logement : voir le carnet d'adresses.

Attention, certaines aides proposées par Action Logement peuvent évoluer ou disparaître, informez-vous

Suivez l'actualité sur www.actionlogement.fr



Aide au 1er logement du département de la Haute-Saône

Dans le cadre du Pack-Jeunes du département de la Haute-Saône, l'**aide au premier logement** est destinée aux **jeunes Haut-Saônois âgés de 18 à 25 ans inclus**.

Cette aide permet de faciliter l'accès à un premier logement autonome, son montant varie de **100 € à 400 €** (en fonction des ressources).

Pour faire une simulation, consulter les conditions d'attribution et effectuer sa demande en ligne :

www.mes-services-publics70.fr/e_services/ipl/

Contact : packjeunes@haute-saone.fr – 03 84 95 78 81

En cas de grandes difficultés

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Financement du dépôt de garantie, des frais de déménagement, des dettes de loyers... le FSL aide ponctuellement les personnes les plus démunies qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Il attribue des aides financières aux jeunes, âgés pour la plupart de 18 à 25 ans, en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

Le Fonds d'aide aux jeunes leur apporte un secours temporaire pour faire face à des besoins urgents (caution, premier loyer, équipement de première nécessité...).

Pour faire une demande FSL ou FAJ, adressez-vous à votre mission locale, votre CCAS, votre Crous, ou aux services sociaux de votre département. Un travailleur social vous accompagnera dans vos démarches.

3.



TROUVER SON LOGEMENT

Où s'informer ?

Les professionnels du **réseau Info Jeunes** informent gratuitement les jeunes en recherche de logement sur les démarches, les offres de location et les aides financières possibles.

www.jeunes-bfc.fr/reseau-ij

Les **CLLAJ** (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) proposent un accompagnement personnalisé gratuit aux jeunes qui cherchent un logement.

www.uncllaj.org - www.projet-toit.fr

Pour les **adresses régionales**, voir le carnet d'adresses.

Location dans le privé

Chambre, appartement, studio, meublé ou vide... quel que soit le type de logement que vous cherchez, les annonces se trouvent facilement sur Internet.

Entre particuliers

- Activez votre réseau personnel. Le bouche à oreille est un bon moyen de faire savoir que l'on recherche un logement et il s'avère souvent efficace.
- Faites le tour des annonces sur le Web et créez-vous des alertes (voir la liste des sites et applications p. 15).

En passant par une agence

Elles disposent d'annonces, organisent les visites, rédigent le bail, effectuent l'état

des lieux... Vous paierez des frais seulement au moment de la signature du bail (environ 1 mois de loyer hors charges).

Plus d'infos : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F375

En s'adressant à un notaire

Les notaires peuvent également proposer ce type d'annonces et de services immobiliers.

Trouver un notaire près de chez vous : www.notaires.fr.

En passant par Action Logement

Des offres de logements intermédiaires et privés à retrouver par ville sur : www.actionlogement.fr rubrique Trouver un logement / Logement privé

Soyez vigilant !

Ne sautez pas sur la première annonce qui passe.

Ne vous fiez pas aux photos, déplacez-vous.

N'envoyez jamais d'argent pour réserver un logement.

Méfiez-vous des « fausses » annonces, des loyers trop bas.

Ne louez pas un logement de moins de 9m² ou non conforme aux normes de santé et de sécurité (absence d'éclairage naturel, eau potable...), qui n'ouvrent pas droit aux aides au logement.

Ne prenez pas un appartement au-dessus de vos moyens.

Décrypter une annonce

- **T1, T2 ...** : nombre de pièces (hors cuisine, SDB et WC)
- **CC** : charges comprises
- **DPE** : diagnostic de performance énergétique
- **Duplex** : logement sur 2 étages
- **Cuisine aménagée** : meubles + branchements
- **Cuisine équipée** : avec appareils électroménagers
- **SDB** : salle de bains (avec baignoire)
- **Salle d'eau** : comprend une douche

Quelques sites d'offres immobilières

www.lokaviz.fr (réservé aux étudiants)

www.seloger.com

www.leboncoin.fr

www.pap.fr

www.fnaim.fr

www.immobilier.notaires.fr

www.inli.fr (réservé aux salariés)

www.paruvendu.fr

Quelques applications :

Crous Mobile

Jinka (référence plus de 100 sites)

Bien'ici

Roomster (dédié à la colocation)

Pensez également aux **groupes Facebook** dédiés à la location et à la colocation (mots clés : location + ville ou logement + ville).

Logement social

Les **logements sociaux (HLM)** sont attribués sous conditions de ressources. Les délais d'attente peuvent parfois être très longs.

Enregistrez votre demande unique, et renouvelez-la chaque année, en ligne sur le site régional : www.demandeloge-mentbourgognefranchecomte.fr

À noter :

vous pouvez faire valoir votre Droit au logement opposable (Dalo) pour un logement adapté à votre situation (sous certaines conditions).

Plus d'infos : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18005

La **plateforme locative d'Action Logement AL'in** vous permet de postuler directement en ligne à des offres de logement. Accessible, sous conditions de ressources, aux salariés d'une entreprise du secteur privé d'au moins 10 salariés ou d'une entreprise agricole d'au moins 50 salariés.

<https://al-in.fr>

Bon à savoir : des **Agences immobilières sociales (AIS)** font le lien entre les bailleurs privés proposant leur logement au titre du logement social et des locataires aux revenus limités (garantie Visale possible, voir p. 17).

www.habitat-humanisme.org

www.soliha.fr

Partager son logement

Transition entre le cocon familial et l'autonomie, la formule de la **colocation** permet d'habiter un logement plus grand et à plusieurs, tout en limitant son budget.

C'est aussi une bonne manière de s'intégrer dans une nouvelle ville et de se faire des amis rapidement, à condition de bien s'entendre avec ses colocataires... tolérance et ouverture d'esprit indispensables.

Surface minimum :

- 16 m² pour 2 personnes,
- 9 m² pour tout colocataire supplémentaire.

La colocation

En **colocation**, il existe 2 types de contrat de location (bail).

- Un **bail unique** signé avec le propriétaire.

Tous les colocataires y figurent et le signent. Chacun dispose des mêmes droits, des mêmes obligations et conserve un exemplaire du contrat.

Attention, une **clause de solidarité** peut être prévue. Dans ce cas, chacun est responsable du paiement du loyer. Si un des colocataires ne paie pas sa part, les autres doivent payer la part manquante au propriétaire.

Pour récupérer son dépôt de garantie, il faut attendre que les autres locataires quittent également le logement.

- Un **bail pour chaque colocataire**.

Chaque colocataire signe un contrat avec le propriétaire pour la chambre qu'il loue et le partage des espaces communs (cuisine, sanitaires...). Souvent, le propriétaire choisit les personnes qui entrent dans le logement.

Vous n'êtes pas lié légalement aux autres colocataires : si un colocataire ne paie pas son loyer, vous n'avez pas à régler sa part.

À savoir

- Pour votre habitation, assurez-vous tous ensemble chez le même assureur pour éviter tout conflit de responsabilité entre assurances en cas de problème.
- Chaque colocataire peut faire une demande individuelle d'aide au logement.

Conseils pour une colocation réussie

La colocation a de nombreux atouts (convivialité, partage des tâches, des charges, du loyer...), mais elle implique aussi des contraintes et des concessions à faire (respect mutuel des modes de vie de chacun, des espaces de vie, de l'intimité...). Elle reste cependant une expérience enrichissante qui peut déboucher sur de belles amitiés.

- Prenez le temps de bien vous renseigner sur la législation en matière de colocation.
- Trouvez un logement suffisamment grand pour que tous les locataires bénéficient d'un minimum d'intimité et d'indépendance.
- Choisissez au mieux vos colocataires : mode de vie, solvabilité...
- Définissez dès le départ les règles de vie commune par écrit et veillez à vous y tenir : courses, tâches ménagères, respect de la vie privée (horaires, bruit, visites), lieux où

fumer, consignes de chauffage, autorisation ou non des animaux domestiques...

- Sachez faire des compromis et rester souple.
- Tirez parti de nouvelles rencontres pour découvrir d'autres cultures et vous ouvrir aux autres.
- Communiquez en cas de problème : ne laissez pas les tensions ou les malentendus s'installer !
- Mettre en place une cagnotte pour les petits achats communs peut être utile et efficace !

- Chacun est libre de quitter le logement avant la fin du bail, à condition de respecter le délai de préavis.
- Le départ d'un colocataire ne met pas fin au bail pour les autres.
- Si vous êtes en couple, mariés ou pacsés, ce n'est pas de la colocation.

Où trouver ses colocataires ?

www.appartager.com
www.lacartedescolocs.fr
www.lokaviz.fr (pour étudiants)
<https://roomster.com>

Consultez également les sites d'annonces habituels (voir p. 11)

Pensez aux réseaux sociaux !

En savoir +

www.anil.org rubrique Votre projet / Vous êtes locataire / Colocation

www.service-public.fr tapez « colocation » dans la barre de recherche

Tricount, application gratuite pour gérer le budget d'une colocation

La colocation intergénérationnelle

Dans le cadre de l'**habitat partagé intergénérationnel et solidaire**, « l'hébergé » (jeune de moins de 30 ans) est logé contre

une participation financière modeste, voire symbolique, chez un « hébergeur » (personne âgée de plus de 60 ans). En échange, il doit assurer une présence et rendre de menus services ponctuels dans les tâches quotidiennes.

Les jeunes peuvent bénéficier des aides au logement de la Caf.

Plus d'infos auprès des associations spécialisées : www.cohabilis.org

Binome 21, logement intergénérationnel

Cette association, membre du réseau Cohabilis, a pour objectif de permettre le logement de jeunes chez des seniors disposant d'une chambre libre ; la cohabitation est basée sur l'échange et la convivialité.

Binome 21

41 rue d'York - 21000 Dijon

03 80 46 17 43

contact@binome21.fr

www.binome21.fr

Kolocation à projets solidaires

Vous recherchez une colocation et vous avez envie de vous engager dans un quartier populaire ? Vous êtes étudiant, apprenti, jeune actif, en service civique... ? Vous avez entre 18 et 30 ans ? Vous êtes disponible quelques heures par semaine pendant une année scolaire ? **La colocation à projets solidaires Kaps** est faite pour vous. On vous propose un appartement et en échange vous mettez en place des actions solidaires pour animer la vie du quartier en collaboration avec ses habitants.

Depuis septembre 2023, une vingtaine de jeunes, étudiants, salariés...ont la possibilité de demander d'être logés dans une **colocation solidaire KAPS à Dijon**. Installé au sein d'un quartier prioritaire de la ville, vous accompagnerez des enfants en mentorat et vous participerez à l'organisation d'événements et d'actions positives pour la vie de votre quartier !

Si la citoyenneté, la solidarité et le lien intergénérationnel vous intéresse, cette expérience est faite pour vous ! Devenez Kapseuse ou Kapseur en contactant l'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville) via ce formulaire : <https://form.jotformeu.com/211092788965368>

Plus d'infos : <https://afev.org/actions/colocation-solidaire>

Les résidences intergénérationnelles

Ces résidences regroupent des logements adaptés à loyer modéré pour des **personnes vieillissantes, isolées** et des **étudiants**. Des espaces et temps de convivialité sont mis en place pour permettre de tisser et d'animer du lien social dans un immeuble collectif.

Plus d'infos : www.habitat-humanisme.org - www.soliha.fr
www.domitys.fr/lpr/generation-part-ages

En région BFC :

- Le mouvement Habitat et Humanisme développe et gère des résidences intergénérationnelles : www.habitat-humanisme.org

- Domitys, propose des logements gratuits aux étudiants en échange de 15h d'animation par semaine aux côtés de résidents seniors : www.domitys.fr/lpr/generation-part-ages

Retrouvez les adresses des résidences intergénérationnelles en Bourgogne-Franche-Comté dans le carnet d'adresse à la fin du guide.

La chambre meublée chez l'habitant

Bon plan pour ceux qui recherchent l'ambiance familiale et qui disposent d'un petit budget. Des particuliers louent une chambre meublée indépendante de leur appartement ou maison avec un accès à la cuisine et à la salle de bain. La signature d'un bail est nécessaire.

Cette formule a des avantages : pas d'aménagement, accès au wifi de la famille, possibilité de partager le repas du soir... Elle présente aussi des inconvénients : vous avez peu d'intimité et il n'est pas évident d'inviter vos amis car vous n'êtes pas chez vous !.

Bon à savoir : pensez à signer un bail.

www.lokaviz.fr (pour étudiants)
www.leboncoin.fr

Logement contre services

Certains propriétaires proposent gratuitement une chambre meublée en échange de garde d'enfants et de soutien scolaire. Il est conseillé de rédiger un écrit sur les conditions de l'échange (durée, mise à disposition, gratuité, prestations fournies...) pour éviter tout conflit. Les services rendus ne doivent pas être supérieurs au montant du loyer d'une chambre.

Attention, il n'y a aucune législation pour encadrer ce type d'hébergement. Restez vigilant.

Les annonces se trouvent sur les principaux sites d'offres de logement.

www.toitchezmoi.com

Habiter en résidence

Plusieurs types de résidences existent, selon votre statut, votre budget et vos besoins.

Résidences du Crous pour étudiants

Les logements en cités U et résidences universitaires du Crous sont attribués aux étudiants, sous conditions de ressources, pour une année universitaire (demande renouvelable). Les étudiants boursiers sont prioritaires.

N'attendez pas les résultats du bac pour préparer votre rentrée. Les demandes de bourse et de logement étudiant sont à faire en ligne entre le 15 janvier et le 31 mai pour la rentrée suivante, via la procédure du Dossier social étudiant (DSE) : www.messervices.etudiant.gouv.fr.

Vous ferez votre choix dans l'offre locative des Crous sur : <https://trouverunlogement.lescrous.fr>.

Plus d'infos : www.etudiant.gouv.fr (tapez « DSE » dans le moteur de recherche).

Adressez-vous directement aux Crous pour en savoir plus sur les loyers, les services proposés (connexion internet, équipements...), la localisation des résidences, les logements libres en cours d'année (départ d'étudiants en stage ou en réorientation), les restos U et cafets U...

- loyers modérés et toutes charges comprises,
- les locations ouvrent droit aux aides au logement (versées directement aux résidences Crous),
- accès à Internet.

Pour les coordonnées des Crous, voir le carnet d'adresses.

CALENDRIER DES DÉMARCHES

Zoom

Avant le 31 mai 2025

1



✓ Demande de DSE

Faites votre demande de dossier social étudiant en ligne : www.messervices.etudiant.gouv.fr.

Dès le 6 mai

2



✓ Dépôt des vœux

Vous pouvez demander jusqu'à 4 vœux dans la ou les villes de votre choix (1 vœu par formation).

du 10 juin au 1^{er} juillet

3



✓ Attribution du logement

Il y a 4 tours d'affectation, ce qui vous permet d'ajuster selon vos choix d'études et vos résultats d'orientation.

Vous avez 48h pour confirmer la réservation en ligne. Priorité aux boursiers.

À partir du 8 juillet

4



✓ Phase complémentaire

Ouverte à tous les étudiants.

Foyers et maisons d'étudiants

Les foyers peuvent être à caractère religieux, avec des conditions d'accueil spécifiques : pour filles uniquement, règles de vie strictes...

Renseignez-vous pour vérifier que ce type d'hébergement vous convient.

Les maisons d'étudiants accompagnent, hébergent, accueillent des jeunes français et étrangers qui poursuivent leurs études.

Liste des chambres par ville :

www.unme-asso.com.

Pour les coordonnées des foyers pour étudiants, voir le carnet d'adresses.

Résidences Habitat Jeunes

Les résidences Habitat Jeunes (ex-foyers de jeunes travailleurs) accueillent principalement des jeunes de **16 à 30 ans** en cours d'insertion sociale et professionnelle : jeunes travailleurs, salariés, stagiaires, apprentis, jeunes en formation, demandeurs d'emploi indemnisés.

Quelques places sont disponibles pour les scolaires et les étudiants.

Les résidences Habitat Jeunes proposent plusieurs types de logements (chambre, studio...) à des prix accessibles, toutes charges comprises.

Ces logements ouvrent droit aux allocations de la Caf. Ils sont le plus souvent meublés pour faciliter l'installation des jeunes en mobilité.

La durée du séjour peut être à la semaine ou au mois, le préavis de départ est d'une semaine.

Un accompagnement individualisé peut être proposé par des professionnels (aide

- La redevance (loyer), payable à la fin du mois, est toutes charges comprises.
- Durée de séjour variable : à la semaine, au mois.
- Préavis de départ d'une semaine seulement.

dans les démarches administratives, la recherche d'emploi...).

Plus d'infos :

www.habitatjeunes.org (voir la carte interactive pour situer les résidences)

www.habitat-jeunes-bfc.fr (site de l'Union régionale Habitat Jeunes)

Pour les coordonnées des résidences Habitat Jeunes, voir le carnet d'adresses.

Résidences sociales

On retrouve notamment sous cette appellation les résidences **Adoma** ou **Coallia**.

Elles s'adressent à tout **public en difficulté** : jeunes actifs précaires, familles monoparentales démunies, demandeurs d'asile, travailleurs migrants...

Les résidences sociales apportent une solution transitoire en attendant un logement dans le parc immobilier traditionnel. Ces logements temporaires sont meublés et conventionnés APL.

Les résidents disposent également d'un accompagnement pour les aider dans leurs démarches administratives et d'accès aux droits.

Il est possible d'être dirigé vers une de ces résidences par l'intermédiaire d'un travailleur social (CCAS, Mission locale...).

Plus d'infos :

www.adoma.fr - www.coallia.org

Résidences privées pour étudiants et jeunes actifs

Les résidences privées pour étudiants et jeunes actifs proposent **des appartements équipés et meublés** aux étudiants et aux jeunes salariés le temps d'un stage, de leurs études... Ces résidences ouvrent droit à l'APL.

Des espaces collectifs (salle de travail, de convivialité...) ainsi que des services (laverie, local à vélo, parking...) sont accessibles aux résidents.

Les résidences sont souvent bien situées : en centre-ville, proche des universités, des transports en commun.

Avant de vous engager, faites-vous préciser les tarifs, les charges, les frais de dos-

siers éventuels, les conditions de départ (préavis...), pour ne pas avoir de surprise financière.

La plupart des résidences proposent d'effectuer votre demande de logement sur leur site.

www.adele.org - www.studylease.com

Pour les coordonnées des résidences privées, voir le carnet d'adresses.

Hébergement de courte durée

Des solutions existent pour vous loger **quelques nuits ou semaines**.

Résidences universitaires

À partir de janvier, selon les places disponibles, les résidences universitaires sont accessibles pour une nuit, quelques jours, voire plus, à l'occasion d'un stage ou d'une mobilité dans une autre région. Les étudiants boursiers et non boursiers peuvent en bénéficier.

Plus d'infos :

- De une nuit à un mois :

www.bedandcrous.com

- Plus d'un mois :

<https://trouverunlogement.lescrous.fr>

Pour les coordonnées des Crous, voir le carnet d'adresses.

Cité de l'alternance

Le Crous Bourgogne-Franche-Comté propose sur le campus de Dijon des logements réservés aux étudiants en alternance, quel que soit leur âge, leur lieu d'études ou de travail. Les tarifs sont adaptés au planning de chacun : à la semaine, à la quinzaine, au mois.

Plus d'infos : www.crous-bfc.fr
rubrique Se loger/Je cherche un logement/Cité de l'alternance

Résidences privées et Habitat Jeunes

Certaines résidences proposent des formules à la semaine ou au mois (voir p. 17).

Chambre ou location chez l'habitant

Cette formule conviviale, utile pour une nuit, devient vite chère pour des séjours plus longs.

www.airbnb.fr
www.chambres-hotes.fr
www.clevacances.com
www.gites-de-france.com
www.leboncoin.fr

Auberges de jeunesse

Un mode d'hébergement accessible à tous, avec une carte annuelle d'adhésion à prix modique : www.hifrance.org

Pour les **coordonnées des Auberges de jeunesse**, voir le carnet d'adresses.

Centres internationaux de séjour CIS - éthic étapes

Ouverts à tous, individuels ou groupes, ces centres proposent des chambres et des prestations annexes :

www.ethic-etapes.fr.

Pour les **coordonnées des CIS**, voir le carnet d'adresses.

Camping

Une location en mobil-home est également envisageable :

www.campingfrance.com.

En cas d'urgence

Si vous êtes sans-abri (en rupture familiale, expulsé par votre propriétaire, sans aide pour vous héberger provisoirement...) ou témoin d'une telle situation, appelez le **115** pour être aidé ou pour venir en aide.

Numéro vert, gratuit, fonctionnant 24h/24 et 7j/7



**PASS
JEUNES**
Cristal



**BANQUE
POPULAIRE**
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

À partir de 1€/mois⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾

1 compte
1 appli
1 conseiller



Des services adaptés
à tes besoins

**PASS
PREM'S**
Cristal

DE 12 À
28 ANS

DÉMARRE AVEC
L'ESSENTIEL

**PASS
Studies**
Cristal

DE 18 À
27 ANS

ÉTUDIANT
OU APPRENTI,
CONSTRUIS TON
INDÉPENDANCE

**PASS
JOB**
Cristal

DE 18 À
27 ANS

JEUNE ACTIF,
PRÉPARE TON
AVENIR

(1) Pass Cristal Prem's : Convention de compte à 1 € par mois pour les clients entre 12 et 24 ans, 3 € par mois pour les clients entre 25 et 28 ans (jusqu'au dernier jour des 28 ans). Voir conditions en agence ou sur www.banquepopulaire.fr/bpbfc. (2) Pass Cristal Studies : Convention de compte à 2 € par mois pour 6 services, 3 € par mois pour 6 services dont la Carte Visa Premier avec le niveau de service Confort. Convention de compte également dis-ponible en niveau de service Premium. Voir conditions en agence ou sur www.banquepopulaire.fr/bpbfc. Offre réservée aux étudiants et apprentis de 18 à 27 ans (jusqu'au dernier jour des 27 ans). (3) Pass Cristal Job : Convention de compte à 3 € par mois pour 6 services, 4 € par mois pour 6 services dont la Carte Visa Premier avec le niveau de service Confort. Convention de compte également disponible en niveau de service Premium. Voir conditions en agence ou sur www.banquepopulaire.fr/bpbfc. Offre réservée aux jeunes actifs de 18 à 27 ans (jusqu'au dernier jour des 27 ans).

4.

VISITER UN LOGEMENT

Premier contact efficace

Vous avez trouvé une offre qui vous intéresse ? Avant de demander un rendez-vous avec le bailleur (propriétaire, agent immobilier...), anticipez les questions que vous devez lui poser lors du premier contact (téléphonique ou par mail).

Au début de l'échange, présentez-vous et indiquez où vous avez trouvé l'annonce : dans un journal, sur Internet, par le bouche-à-oreille...

À vérifier avant de visiter

- Quelle est la surface du logement ?
- Est-il meublé ?
- À quelle date est-il disponible ?
- Dans quel quartier est-il ? Proche des transports en commun ?
- À quel étage se situe-t-il ?
- Que comprennent les charges et quel est leur montant ? (attention au « tout compris » qui n'intègre pas toujours l'électricité, l'eau et le chauffage...)
- Quel est le montant du dépôt de garantie ?
- Existe-t-il d'autres frais (honoraires...) ?
- Y a-t-il un garage ou un local à vélo ? Un parking ? Peut-on se garer facilement à proximité ?

À la fin de la conversation, n'oubliez pas

de vous faire confirmer le lieu de rendez-vous, le nom et le numéro de téléphone de votre interlocuteur.

Astuces

- Privilégiez les visites en soirée pour les éventuelles nuisances sonores et en journée pour la luminosité.
- Si possible, visitez le logement accompagné : deux paires d'yeux valent mieux qu'une !

Les questions du bailleur

- Êtes-vous étudiant ? salarié ?
- Si vous êtes salarié, êtes-vous intérimaire ? en CDD ou en CDI ? La période d'essai est-elle terminée ?
- Quelles sont vos ressources financières ?
- Avez-vous un garant ? Quelle est sa situation ? (Si vous n'avez pas de garant, voir p. 17)
- Êtes-vous déjà locataire ?

Lutte contre les discriminations

Si vous pensez avoir été défavorisé lors de votre recherche de logement en raison de vos origines, de votre sexe, de votre âge, de votre état de santé ou de tout autre critère de discrimination, vous pouvez vous informer et vous faire aider sur www.antidiscriminations.fr, ou en appelant le **3928** (numéro de signalement et d'accompagnement des victimes de discrimination).

Les documents que le bailleur est en droit de vous demander ou pas

✓ Documents autorisés	✗ Documents interdits
✓ Pièce d'identité (passeport, carte d'identité, titre de séjour...).	✗ Attestation d'absence de crédit.
✓ Justificatifs de situation (carte étudiant, contrat de travail, d'apprentissage...).	✗ Copie de votre relevé de compte.
✓ Justificatifs de domicile (quittance de loyer, attestation d'hébergement en cours...).	✗ Extrait de votre casier judiciaire.
✓ Justificatifs de ressources de votre garant (avis d'imposition, bulletins de salaire...) ou votre « visa » Visale.	✗ Dossier médical.
✓ Estimation de l'allocation Caf (voir p. 8 et 9 pour vous informer sur les aides de la Caf).	✗ De l'argent pour réserver le logement.

Pour plus d'infos, consultez le site de l'Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil): www.anil.org rubrique Votre projet / Vous êtes locataire.

Vous pouvez aussi vous rendre dans une Agence départementale d'information sur le logement (Adil) ; pour les coordonnées, voir le carnet d'adresses à la fin du guide.

Notre Conseil : préparez soigneusement votre dossier de locataire avant de prendre rendez-vous pour une visite. Qu'ils soient imprimés, sur clé USB, sur votre boîte mail ou directement sur le site www.dossierfacile.fr (dossier de location numérique validé par l'État), ayez bien ces documents avec vous.

Faites des photocopies, ne donnez jamais les originaux !

Votre pense-bête visite

INFOS PRATIQUES



- ✓ D'où vient l'offre ?
- ✓ Contact de l'agent ou du propriétaire
- ✓ Adresse du logement
- ✓ Nom du quartier
- ✓ Date de disponibilité

INFOS FINANCIÈRES



- ✓ Montant du loyer
- ✓ Charges : montant + précisions de ce qui est inclus
- ✓ Montant du dépôt de garantie
- ✓ Frais (agence / notaire)

ÉTAT DU LOGEMENT



- ✓ Accès au logement et état du bâtiment
- ✓ État des pièces principales
- ✓ État et équipement de la cuisine
- ✓ État des sanitaires
- ✓ État des surfaces (sols, murs, plafonds)
- ✓ État des équipements (électricité, chauffage...)
- ✓ État du mobilier (dans un logement meublé)
- ✓ Connexion web : accès tél / ADSL / fibre optique

DESCRIPTION



- ✓ Type de logement (chambre, studio...)
- ✓ Vide / meublé
- ✓ Surface
- ✓ Orientation (ensoleillement)
- ✓ Étage
- ✓ Parking / garage / cave
- ✓ Jardin / espaces verts

INFOS ÉNERGÉTIQUES



- ✓ Chauffage (gaz, électrique, individuel, collectif)
- ✓ État des fenêtres, portes...
- ✓ DPE (diagnostic de performance énergétique)

MES IMPRESSIONS



- ✓ Environnement
- ✓ Proximité des commerces
- ✓ Transports

Suite à la visite

Recherches



Visite



VOUS ATTENDEZ LA RÉPONSE

Demandez au propriétaire dans combien de temps il rendra sa décision.

Réponse positive



VOUS PRENEZ LE LOGEMENT

Dans ce cas, tout s'enchaîne très vite, le propriétaire n'a aucun intérêt à laisser traîner les choses! Vous convenez d'un rendez-vous pour établir le contrat de location, l'état des lieux et la remise des clefs.



- Même si vous pensez avoir trouvé l'appartement de vos rêves, continuez les visites tant que vous n'avez pas signé le bail.



- Vous n'avez pas osé en parler lors de la visite? L'état des lieux est le moment idéal pour constater et mentionner toutes les anomalies (voir p. 29).

Réponse négative



ÇA N'A PAS MATCHÉ

Vous n'avez pas été retenu ou vous n'avez pas souhaité donner suite...



>>> Poursuivez vos recherches !

5.

CONNAÎTRE SES DROITS

Tout sur le bail

Le **bail** (contrat de location) est un **document obligatoire** signé par le propriétaire et par le locataire.

Durée minimale du bail

- **Logement vide : 3 ans** (reconductible tacitement), quand le propriétaire est un particulier.
- **Logement meublé : 1 an** (reconductible tacitement) **ou 9 mois** si le locataire est étudiant ou apprenti (non renouvelable tacitement).

Contenu

- Coordonnées du propriétaire (ou du gestionnaire du logement).
- Nom du locataire (ou des colataires).
- Durée de la location et date à partir de laquelle le locataire dispose du logement.
- Description du logement et de ses annexes (cave, jardin...).
- Liste des équipements du logement et des parties communes (escalier, ascenseur...).
- Surface habitable.
- Destination du local loué (usage d'habitation ou professionnel).
- Montant du loyer et des charges : modalités de paiement et révision éventuelle.

- Montant du dépôt de garantie.
- Montant du dernier loyer payé par le précédent locataire (s'il a quitté le logement depuis moins de 18 mois).
- Estimation des dépenses de chauffage.
- Nature et montant des travaux effectués depuis la fin de la dernière location.

Plus d'infos : www.anil.org

Bail mobilité

Ce bail, plus flexible, concerne les logements meublés loués entre 1 et 10 mois à des étudiants ou à des personnes en mobilité professionnelle : formation, études supérieures, apprentissage, service civique... Avec ce contrat, le bailleur ne peut pas exiger de dépôt de garantie mais il a la possibilité de demander une caution, notamment par la garantie Visale (voir p. 24).

Documents joints

- Une notice d'information (indiquant les droits et obligations du propriétaire et du locataire).
- État des lieux (voir p. 25).
- État du mobilier (pour un logement meublé).

- Si l'immeuble est en copropriété, règlement des parties communes et privées.
- Attestation d'assurance du locataire.
- Engagement de caution (le propriétaire exige la plupart du temps la caution d'un tiers).
- Dossier de diagnostic technique (DDT) avec, entre autres, le diagnostic de performance énergétique (DPE) et l'état de l'installation intérieure d'électricité et de gaz.

Attention à la sous-location !

Sous-louer alors que l'on est soi-même locataire n'est légal qu'avec l'autorisation écrite du propriétaire. Sous-louer sans autorisation peut entraîner la résiliation du bail. Le montant du loyer ne doit pas dépasser celui du locataire principal. En tant que sous-locataire, vous n'aurez aucun lien juridique avec le propriétaire, votre seul interlocuteur sera le locataire. Vous aurez aussi des difficultés à obtenir des aides au logement (sauf dans le cas de la colocation intergénérationnelle) et à vous assurer.

Colocation

Deux options possibles :

- le **bail unique** (tous les colocataires signent le même bail),
- le **bail individuel** pour chaque colocataire.

Plus d'infos : page 25

Location meublée

Le logement est équipé de meubles indispensables (lit, chaises, table...) et d'appareils électroménagers (réfrigérateur, plaques de cuisson...).

Consultez la liste des éléments obligatoires sur www.anil.org rubrique Votre projet / Vous êtes locataire / Location meublée

État des lieux

L'état des lieux est un **document obligatoire joint au bail**. Il décrit le logement pièce par pièce, ainsi que les équipements et les annexes (cave, grenier, garage...), précise l'état des revêtements des sols, murs et plafonds, équipements et éléments.

Conservez-le précieusement pendant toute la durée de la location.

Pour être **valable**, l'état des lieux, établi à l'entrée dans le logement, doit être **signé par le locataire et le propriétaire** (il peut être modifié dans les 10 jours par le locataire, et durant le 1er mois de la période de chauffe pour le chauffage).

Si aucune dégradation n'est constatée entre l'état des lieux d'entrée et celui de sortie, vous pourrez récupérer votre dépôt de garantie.

Lors de l'état des lieux d'entrée, signalez les anomalies avec des termes précis : « humide », « déchiré », « troué », plutôt que « correct », « moyen », « passable ».

Assurance obligatoire !

Si vous ne souscrivez pas une **assurance multirisque habitation**, renouvelée chaque année, le propriétaire peut résilier votre bail ou prendre une assurance et vous la facturer.

Dépôt de garantie

Le dépôt de garantie (souvent appelé à tort « caution ») est une **somme d'argent** versée au propriétaire ou à une agence immobilière lors de la signature du bail.

Elle est destinée à couvrir les éventuels manquements du locataire lors de son départ (loyers impayés, absence de réparations...).

Son montant ne peut être supérieur à **1 mois de loyer** hors charges (2 mois pour une location meublée) et ne peut être réévalué en cours de bail.

Des aides existent pour financer le paiement du dépôt de garantie (voir p. 9).

Logement en mauvais état ?

Si vous êtes locataire et vivez dans un logement en très mauvais état, dégradé, voire dangereux, il est possible d'appeler le numéro « **Info logement indigne** » au **0806 706 806**. Vous serez mis en relation avec un conseiller qui vous aidera à évaluer l'importance des problèmes, vous précisera vos droits et vous indiquera la marche à suivre.

Quel délai pour récupérer votre dépôt de garantie ?

Le propriétaire doit vous le restituer :

- **1 mois** après l'état des lieux de sortie et la remise des clés,
- **2 mois** après, si des dégradations ont été constatées, leur coût étant déduit du dépôt de garantie.

En cas de conflit, des associations peuvent vous aider (voir p. 27).

Pour récupérer votre dépôt de garantie, pensez à donner votre nouvelle adresse au propriétaire.

Loyer et charges

Vous devez payer votre **loyer** jusqu'à la fin du bail. En cours de bail, le loyer peut être révisé une fois par an si une clause le prévoit.

En plus du loyer, vous réglerez les **charges locatives** :

- **frais** liés au logement et à l'usage de l'immeuble (eau, ascenseur, chauffage collectif...);
- **dépenses** d'entretien et de petites réparations des parties communes de l'immeuble ;
- **taxes** locatives (enlèvement des ordures ménagères...).

Le paiement est généralement mensuel.

Chaque année, une **régularisation** des charges permet d'ajuster les versements aux dépenses réelles.

Bon à savoir : le propriétaire doit vous remettre gratuitement une quittance de loyer si vous en faites la demande.

Réparations locatives

Les **petites réparations** et l'entretien courant sont à **votre charge** (raccords de peinture, remplacement des interrupteurs, entretien de la chaudière, changement des piles du détecteur de fumées...). Si vous ne les effectuez pas, leur coût peut être déduit de votre dépôt de garantie.

Le propriétaire a, quant à lui, la responsabilité des **grosses réparations** du logement et de ses équipements (changement de la chaudière, réfection de la toiture...).



Plus d'infos : guide du locataire SOLIBA

Préavis et congés

Vous pourrez **donner congé** à votre propriétaire à **tout moment** sans vous justifier (par lettre recommandée avec accusé de réception, ou remise en main propre contre récépissé ou émargement, ou par acte d'huissier) mais vous devrez respecter un délai de **préavis de 3 mois**.

Le délai est **réduit à 1 mois** si vous quittez un logement meublé ou dans les cas suivants :

- logement en zone tendue (plus d'infos sur www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues),
- mutation professionnelle,
- perte d'emploi,
- obtention d'un premier emploi (CDD ou CDI),
- nouvel emploi suite à une perte d'emploi,
- bénéficiaire du RSA ou de l'AAH,
- attribution d'un logement social,

- raison de santé justifiant un changement de domicile.

De son côté, le propriétaire peut, dans certains cas (reprise du logement pour y habiter en tant que résidence principale par exemple), vous donner congé à la date d'expiration de votre bail. Il devra cependant vous prévenir au moins 6 mois à l'avance en cas de logement vide, 3 mois à l'avance pour un logement meublé.

S'informer/se défendre

En cas de désaccord ou de conflit avec votre propriétaire, les organismes suivants peuvent vous conseiller.

- **Adil**

Les Agences départementales d'information sur le logement (Adil) conseillent gratuitement sur les questions juridiques, financières ou fiscales liées à l'habitat. www.anil.org

- **Réseau Info Jeunes**

Les professionnels du réseau IJ informent et conseillent gratuitement sur toutes les questions liées au logement : offres, aides, démarches en ligne, droits et devoirs des locataires et propriétaires... Ils orientent, si nécessaire, vers un organisme spécialisé. www.jeunes-bfc.fr/reseau-ij

- **Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ)**

Les CLLAJ proposent une aide personnalisée aux jeunes à la recherche d'un logement. Ils leur permettent d'accéder à leurs droits et à une solution de logement

adaptée. Leurs services s'adressent aux 16-30 ans, quelle que soit leur situation professionnelle et personnelle. www.unclaj.org
www.projet-toit.fr

- **Commission départementale de conciliation (CDC)**

Litiges relatifs au loyer, au dépôt de garantie, à l'état des lieux... la commission recherche une solution amiable avec le bailleur. Il existe une commission dans chaque département.

www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/F1216

- **Associations de défense du locataire**

Elles informent, conseillent et défendent les locataires.

www.clcv.org
www.lacnl.com
www.la-csf.org
www.quechoisir.org
www.unaf.fr

- **Autres interlocuteurs**

Pensez aussi au **conciliateur de justice**, dont le rôle consiste, entre autres, à trouver un règlement à l'amiable des différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires : www.conciliateurs.fr.

Vous pouvez également vous rendre dans un **Point-justice** : www.annuaire.justice.gouv.fr rubrique Lieux d'information

Pour les **coordonnées** des organismes et associations cités, voir le carnet d'adresses.



6.



EMMÉNAGER – DÉMÉNAGER

Check-list des formalités

Pour emménager ou déménager, pensez à :

- envoyer votre préavis de départ par courrier en recommandé avec accusé de réception (voir p. 26) ;
- résilier / souscrire une assurance habitation obligatoire ;
- dresser l'état des lieux (entrée/sortie) avec l'agence, le propriétaire ou le bailleur ;
- fournir le justificatif de l'assurance habitation ;
- relever les compteurs d'énergie (eau, électricité, gaz) et résilier ou établir vos contrats auprès des fournisseurs de votre choix ;
- demander la résiliation, l'ouverture ou le transfert de votre ligne téléphonique et Internet ;
- inscrire/retirer votre nom sur la boîte aux lettres et l'interphone ;
- prévenir les administrations de votre changement d'adresse : Caf, banque, assurance maladie, employeur, France Travail, impôts... ;
- demander le changement d'adresse sur votre carte d'identité ou titre de séjour et votre carte grise ;
- vous inscrire sur les listes électorales de la commune ;
- réserver une place de stationnement le jour du déménagement, vous assurer que la rue est accessible et vérifier que le

camion de location passe bien l'entrée du parking ou du garage de l'immeuble.

Bon à savoir : notifiez votre changement d'adresse en une seule fois sur : www.service-public.fr rubrique Démarches et outils / Démarches en ligne.

Donnez une seconde vie aux objets

Pour faire des économies et être écoresponsable, profitez des vide-greniers et des ressourceries pour acheter, donner ou revendre vos objets.

Une autre solution : réparez-les ou faites-les réparer. Pour certains objets, vous pouvez bénéficier du bonus réparation octroyé par l'État. Renseignez-vous sur : www.ecologie.gouv.fr/bonus-reparation.

Dans tous les cas, c'est le moment de faire du tri et d'en faire profiter les autres !

donnons.org

emmaus-france.org

envie.org : électroménager

jedonne.fr

repaircafe.org/fr : réparer de l'électroménager, des meubles, des objets usuels, des vélos...

ressourceries.info

vide-greniers.org

Applications

Trocr : chaque objet mis en ligne génère un don pour une association
Geev : objets gratuits

7.

CARNET D'ADRESSES

CAF (CAISSES D'ALLOCATION FAMILIALES)

www.caf.fr

Pour contacter votre Caf, un seul numéro de téléphone : le **3230** (ou le 09 69 32 52 52 pour les étudiants).

Côte-d'Or (21)

Caf de la Côte d'Or

8 boulevard Clemenceau
21043 Dijon Cedex 9
www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-cote-d-or

Doubs (25)

Caf du Doubs

2 rue Denis Papin
25000 Besançon
www.caf.fr/allocataires/caf-du-doubs

Jura (39)

Caf du Jura

62 route de Lyon
39200 Saint-Claude
www.caf.fr/allocataires/caf-du-jura

Nièvre (58)

Caf de la Nièvre

83 rue des Chauvelles
58013 Nevers Cedex
www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-nievre

Haute-Saône (70)

Caf de la Haute-Saône

13 boulevard des Alliés
70005 Vesoul Cedex
www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-haute-saone

Saône-et-Loire (71)

Caf de Saône-et-Loire

177 rue de Paris
71024 Mâcon Cedex 9
www.caf.fr/allocataires/caf-de-saone-et-loire
www.facebook.com/caf-saoneetloire

Yonne (89)

Caf de l'Yonne

12 rue du Clos
89021 Auxerre Cedex
www.caf.fr/allocataires/caf-de-l-yonne

Territoire-de-Belfort (90)

Caf du Territoire de Belfort

12 rue du Général Strolz
90009 Belfort Cedex
www.caf.fr/allocataires/caf-du-territoire-de-belfort

ACTION LOGEMENT

Gère certaines aides au logement : avance Loca-Pass, garantie Visale, aide Mobilité-Jeune.

www.actionlogement.fr

Pour contacter votre agence Action Logement, une seule adresse e-mail en région Bourgogne-Franche-Comté : contactbfc.als@actionlogement.fr

Côte-d'Or (21)

Action logement - Dijon

Direction Régionale
28 boulevard Clemenceau
21000 Dijon
03 45 43 31 50

Doubs (25)

Action logement - Besançon

26 rue Xavier Marmier
25000 Besançon
03 39 73 00 46

Jura (39)

Action logement Lons-le-Saunier

117 rue Regard
39000 Lons-le-Saunier
03 63 67 70 06

Nièvre (58)

Action logement - Nevers

13 rue des Docks
58000 Nevers
03 45 26 70 02

Haute-Saône (70)

Action logement - Vesoul

2 place Edwige Feuillère
70000 Vesoul
03 63 13 20 08

Saône-et-Loire (71)

Action logement Chalon-sur-Saône

1 avenue de Verdun
71000 Chalon-sur-Saône
03 45 77 30 33

Yonne (89)

Action logement - Auxerre

60 boulevard Vauban
89000 Auxerre
03 45 45 80 18

Action logement - Sens

41 rue du 19 mars 1962 –
Bât D
89100 Sens
03 58 15 20 09

Territoire-de-Belfort (90)

Action logement – Belfort

7 rue de la République
90000 Belfort
03 63 02 30 66

Nouvelle adresse à partir
d'octobre 2024 : 1 ter avenue
du Capitaine de la Laurencie,
90000 Belfort

LOGEMENT SOCIAL (HLM)

Pour obtenir un logement
social, une seule demande
en ligne permet de
contacter tous les bailleurs
sociaux d'un même secteur
géographique :

[www.demandelogement
bourgognefranche-comte.fr](http://www.demandelogementbourgognefranche-comte.fr)

Liste des sites des principaux
bailleurs sociaux présents en
région Bourgogne-Franche-
Comté :

Côte d'Or (21)

www.cdc-habitat.fr
www.granddijonhabitat.fr
www.habellis.fr
www.icfhabitat.fr
www.orvitis.fr

Doubs (25)

www.habitat25.fr
www.ideha.fr
www.logegbm.fr
www.neolia.fr

Jura (39)

www.gdhabitat.fr
www.lmpt-coop.fr
www.neolia.fr

Nièvre (58)

www.1001vieshabitat.fr
www.habellis.fr
www.icfhabitat.fr
www.nievrehabitat.com

Haute-Saône (70)

www.habitat70.fr
www.ideha.fr
www.neolia.fr

Saône-et-Loire (71)

www.habellis.fr
www.macon-habitat.com
www.opacsaooneetloire.fr
www.semcada.com

Yonne (89)

www.domanys.fr
www.habellis.fr
www.oah.fr
www.simad-location-joigny.fr

Territoire de Belfort (90)

www.neolia.fr
www.th90.fr

RESIDENCES INTER- GENERATIONNELLES

Côte-d'Or (21)

Maison intergénérationnelle et inclusive Le trait d'union Le Trait d'Union

10 bis rue des Gondrandes –
21300 Chenôve
07 69 60 56 24
www.habitat-humanisme.org

Résidence sénior "Les Vantelles"

27 avenue François
Mitterrand – 21370
Plombières-les-Dijon
02 47 51 70 00
www.domitys.fr

Doubs (25)

Résidence intergénérationnelle Noël Roncet

18 rue du Professeur Haag
25000 Besançon
www.habitat-humanisme.org

Saône-et-Loire (71)

Résidence sénior "Le Bouquet"

50 rue de Hongrie - 71850
Charnay-les-Mâcon
02 47 51 70 00
www.domitys.fr

Territoire de Belfort (90)

Résidence sénior "Cybèle"

1 rue du docteur Paulette
Guguenheim - 90000 Belfort
02 47 51 70 00
www.domitys.fr

CROUS (CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES)

Le Crous gère les cités et les
résidences universitaires
pour les étudiants.

Côte-d'Or (21)

Crous de Bourgogne- Franche-Comté – Division de la vie étudiante - site de Dijon

6 B rue du recteur Marcel
Bouchard
21000 Dijon
09 69 39 19 19
www.crous-bfc.fr

Pôle hébergement :
03 45 34 86 56
pole-hebergement-dijon@
crous-bfc.fr

Doubs (25)

Crous de Bourgogne- Franche-Comté - Division de la vie étudiante - site de Besançon

40 avenue de l'Observatoire
25000 Besançon
09 69 39 19 19
www.crous-bfc.fr

Pôle hébergement :
03 81 48 47 47 ou 08 81 48
47 94 pole-hebergement-
besancon@crous-bfc.fr

Territoire-de-Belfort (90)

Crous de Bourgogne- Franche-Comté - Pôle hébergement Nord Franche- Comté

90000 Belfort
03 84 21 06 01
pole-hebergement-nfc
@crous-bfc.fr
www.crous-bfc.fr

FOYERS ET MAISONS D'ÉTUDIANTS

Ces foyers peuvent avoir
des conditions d'accueil
spécifiques.

Site ressource de l'union
nationale des maisons
d'étudiants :

<http://unme-asso.com>

Côte-d'Or (21)

Foyer Giorgio Frassati

9 bis boulevard Voltaire
21000 Dijon
03 80 63 14 63
contact@le9bis.fr
*Ouvert aux étudiants
(garçons).*

Résidence Internationale d'étudiants (RIE)

6 rue Maréchal Leclerc
21000 Dijon
03 80 71 70 00
rie-dijon@wanadoo.fr
<http://cief.u-bourgogne.fr>

*Ouvert à l'hébergement
temporaire toute l'année
en fonction des places
disponibles. Propose
des chambres et des
appartements du T1 au T3.*

Saône-et-Loire (71)

Maison des Saints-Anges

6 rue de la Préfecture
71000 Mâcon
03 85 38 07 99
accueil@
maisonsaintsanges.fr
www.maisonsaintsanges.fr
Pour tous publics.

RÉSIDENCES PRIVÉES POUR ÉTUDIANTS

Ces résidences sont
spécialisées dans
l'hébergement des étudiants
et souvent des stagiaires et
apprentis. Vous pouvez aussi
vous adresser aux résidences
jeunes actifs qui accueillent
tous types de publics, y
compris des étudiants même
si ce n'est pas leur public
prioritaire (cf p.17).

Côte-d'Or (21)

Résidence 1887 Campus

Cardinal Campus
38 boulevard Voltaire
21000 Dijon
06 16 84 62 81
dijon@cardinalcampus.fr
www.cardinalcampus.fr

Résidence Apart'Etud Dijon Eiffel

8/12 rue Chanoine Vinceneux
21000 Dijon
06 40 81 30 65

[www.nemea-residence-
-etudiante.com](http://www.nemea-residence-
-etudiante.com)

Résidence Drapeau Les Belles années

3 allée Chevalier de la Barre
21000 Dijon
07 61 74 36 79
contact@lesbellesannees.com
www.lesbellesannees.com

Résidence étudiante Les Académies des Ducs

1 boulevard de la Fontaine
des Suisses
21000 Dijon
03 80 47 11 69
www.logifac.fr

Résidence étudiante Burgundinn République

15 rue Gagnereaux
21000 Dijon
06 40 81 30 65
hello@burgundinn.com
<https://burgundinn.com>

Résidence étudiante Burgundinn Université

73 rue de Mirande
21000 Dijon
06 40 81 30 65
hello@burgundinn.com
<https://burgundinn.com>

Résidence étudiante Les Estudines Champollion

2 avenue Champollion
21000 Dijon
09 69 39 08 98
www.estudines.com

Résidence étudiante Les Estudines Cité des Vignes

4 allée Alice Guy
21000 Dijon
09 69 39 08 98
www.estudines.com

Résidence Néoresid Clos Morlot

4 rue du Docteur J.B. Morlot
21000 Dijon
03 73 62 00 05
dijon@neoresid.com
[https://neoresid-prod.
vercel.app](https://neoresid-prod.
vercel.app)

Résidence Odalys campus Trinité

2 rue André Colomban
21000 Dijon
www.odalys-campus.com

Résidence Saint-Exupéry

70 boulevard des Martyrs de
la Résistance
21000 Dijon
04 84 88 01 82
www.fac-habitat.com

Résidence Studiomega Carnot

26 rue de Mulhouse
21000 Dijon
06 07 03 31 55
info@studiomega.fr
www.studiomega.fr

Résidence Studiomega Lycée

3 rue du lycée
21000 Dijon
06 07 03 31 55
info@studiomega.fr
www.studiomega.fr

Résidence étudiante Uxco Fleep Dijon

7 boulevard de Chicago
21000 Dijon
07 85 80 98 38 (Fiona Inacio)
fleepdijon@uxco.com
04 11 28 37 00
contact@uxco.com
www.uxco.com

Ouverture été 2024

Résidence étudiante les Blanches fleurs

71C rue des Blanches fleurs
21200 Beaune
03 80 68 42 05
florence.moyeux@habellis.fr
www.habellis.fr

Doubs (25)

Résidence Cap études Besançon

19 route de Franois
25000 Besançon
04 75 81 83 83
www.cap-etudes.com

Loge.GBM

6 rue André Boulloche
25052 Besançon Cedex
03 81 41 42 43
www.logegbm.fr

*Gère 4 résidences étudiantes
à Besançon : résidences
Vénus et Mars (rue Gaudot),
résidence Sirius (avenue
Clemenceau), résidence
Mercure (chemin de
l'Épitaphe).
Contact : residences-
etudiantes@logegbm.fr
07 84 05 95 23*

Logements étudiants franc-comtois

Résidences Lauréat 1 et Lauréat 2

2-4-6 rue Rubens et 6 rue Picasso
25000 Besançon
03 81 41 94 93
contact@lef25.fr
www.lef25.fr

Néolia Besançon

5-7 avenue Elisée Cusenier
25000 Besançon
03 81 99 19 00
www.neolia.fr

Résidence étudiante le Portail

6 rue Roy
25000 Besançon
03 81 25 25 70
e.dotal@saone-doubs.cci.fr
<https://leportaillogimea.com>

Résidence Oméga Les Belles années

15 rue des Saulniers
25000 Besançon
04 78 17 14 11
contact@lesbellesannees.com
www.lesbellesannees.com
Ouverture été 2024

Sodere

8 rue Pierre Rubens
Immeuble Altair
25000 Besançon
03 81 40 54 00
www.sodere.fr

Gère les résidences Altair (8 rue Rubens) et Jupiter (6 rue Gaudot)

Hôtel résidences Zénitude la City

11 avenue Louise Michel
25000 Besançon
03 81 21 38 00
blc0101@zenitude-groupe.com
www.zenitude-hotel-residences.com

Hôtel résidences Zénitude les Hauts du Chazal

26 rue Paul Milleret
25000 Besançon
03 81 66 30 84
bhc0101@zenitude-groupe.com
www.zenitude-hotel-residences.com

Arial

Accueil Résidentiel – Insertion Accompagnement dans le Logement
23 rue de l'Etuve
25200 Montbéliard
03 81 91 34 43
www.arial25.com

Gère la maison des étudiants, 6 rue de la Chapelle à Montbéliard (T1 et T2 meublés).

Néolia Montbéliard

2 avenue des Alliés
25200 Montbéliard
03 81 99 19 00
www.neolia.fr

CCAS de Morteau

03 81 68 56 86
ccas@morteau.org
www.morteau.org/vos-services/ccas-solidarite-seniors-logement/logements-etudiants/

Colocations pour étudiants

Gère l'application PA Morteau (Petites annonces Morteau) : annonces de logement pour étudiants, stagiaires et apprentis

Néolia Pontarlier

2 faubourg Saint-Pierre
25300 Pontarlier
03 81 99 19 00
www.neolia.fr

Jura (39)

Résidence étudiants Lons le Saunier

140 rue Georges Pompidou
39000 Lons-le-Saunier
03 84 47 85 54
residence.etudiants@lonslesauwier.fr

Mairie de Poligny

Pôle administratif Cœur du Jura

4 rue du Champ de Foire
39802 Poligny Cedex
03 84 73 71 77
m.keller@ville-poligny.fr
www.ville-poligny.fr

Gère une cité étudiante composée de 2 bâtiments : les Gentianes et les Iris

Nièvre (58)

Résidence étudiante Chauvelles

20 rue Charles Roy
58000 Nevers
04 84 88 01 82
www.fac-habitat.com

Résidence étudiante Nièvre-Maubert

47 rue de Nièvre
58000 Nevers
07 66 01 31 86
www.scil3p500@gmail.com
residencenievremaubert.fr

Résidence étudiante UXCO Nevers

11 quai des Mariniers
58000 Nevers
03 52 15 02 58 (Lindsay Sinien)
nevers@uxco.com
04 11 28 37 00
contact@uxco.com
www.uxco.com

Nièvre habitat

Agence Nord Val de Loire

9 mail Saint-Laurent
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
03 86 28 85 40
www.nievrehabitat.com
Gère une résidence pour jeunes étudiants

Saône-et-Loire (71)

Résidence Le Creusot étudiants

3 rue de l'Université
71200 Le Creusot
03 85 55 63 39
contact.residence.creusot@gmail.com
residencejeunesactifs.com

Résidence le Cours Moreau

7 cours Moreau
71000 Mâcon
03 85 21 52 00
coursmoreau@kosy.plus
www.kosy-aparthotels.com

Yonne (89)

Résidence Denfert Rochereau

37 avenue Denfert Rochereau
89000 Auxerre
03 86 18 09 50
etudiant@domanys.fr
www.domanys.fr

Résidence la Pléiade

1 rue de la Compagnie Ferry
89100 Sens
03 86 18 09 50
etudiant.sens@domanys.fr
www.domanys.fr

Territoire-de-Belfort (90)

Néolia Belfort

7 rue de la République
90000 Belfort
03 81 99 19 00
www.neolia.fr

Stud location

rue Gustave Lang
ZAC de la Justice
90000 Belfort
03 84 46 60 81
www.studlocation.com

Gère deux résidences étudiantes à Belfort : résidence Edison (av Charles Bohn), résidence Antoinette (rue Général Reiset).

Résidences étudiantes Viellard Migeon et compagnie

6 route des Forges
90120 Morvillars
03 84 27 82 61
www.vmc-gerance.com

Gère deux résidences étudiantes à Belfort : quartier Richelieu (rue du Rhône) et quartier des Vosges (rue Jules Ferry).

RESIDENCES POUR JEUNES ACTIFS

Hébergements pour jeunes apprentis, travailleurs, en formation professionnelle ou en stage et parfois pour étudiants.

RÉSIDENCES HABITAT JEUNES

Habitat jeunes Bourgogne-Franche-Comté (Urhaj)

Union régionale pour l'habitat des jeunes

1 rue Jean Mazen
21000 Dijon
07 83 58 52 02
bfc@unhaj.org
www.habitat-jeunes-bfc.fr
Habitat jeunes Bourgogne-Franche-Comté fédère et anime le réseau des résidences Habitat jeunes de la région.

Côte-d'Or (21)

Habitat Jeunes Beaune

8 avenue Guigone de Salins
21200 Beaune
03 80 24 88 00
contact@fjt-beaune.com
www.fjt-beaune.com
www.habitat-jeunes-bfc.fr

Habitat Jeunes – Les Compagnons du Devoir et du Tour de France

1 rue Jean Mazen
21000 Dijon
03 80 67 75 93
www.habitat-jeunes-bfc.fr
Héberge en priorité les Compagnons du Devoir et du Tour de France

Résidence Coluche - résidence pour jeunes Coallia

43 bis rue de Vigne
21140 Semur-en-Auxois
03 80 97 10 22
R5Semur@coallia.org
www.coallia-jeunes.org/semur
www.habitat-jeunes-bfc.fr

Doubs (25)

Résidence Jeunes La Cassotte

18 rue de la Cassotte
25000 Besançon
03 81 51 98 60
contact@fjt-lacassotte.com
<https://fjt-lacassotte.com>
www.habitat-jeunes-bfc.fr

Habitat Jeunes Les Oiseaux

48 rue des Cras
25000 Besançon
03 81 40 32 00
contact@hajlesoiseaux.fr
www.habitatjeuneslesoiseaux.fr
www.habitat-jeunes-bfc.fr

Jura (39)

Résidence jeunes Le Saint-Jean

9 rue Jean XXIII
39100 Dole
03 84 82 36 74
contact@residence-jeunes-dole.fr
<https://residence-jeunes-dole.fr>
www.habitat-jeunes-bfc.fr

Nièvre (58)

Résidence jeunes Clair-Joie Coallia

2 rue du Cloître Saint-Cyr
58000 Nevers
03 86 37 73 20
karine.dubois@coallia.org
www.coallia-jeunes.org/nevers
www.habitat-jeunes-bfc.fr

Résidence Habitat Jeunes Les Loges

64 rue de Marzy
58000 Nevers
03 86 57 46 99
Rhj.nevers@pepcbfc.org
www.pepcbfc.org
www.habitat-jeunes-bfc.fr

Haute-Saône (70)

Point habitat jeunes (PHAJ)

19 rue Marcel Rozard
70000 Frotey-lès-Vesoul
03 84 75 01 63
phaj@ahssea.fr
www.ahssea.fr/point-habitat-jeunes-phaj
www.habitat-jeunes-bfc.fr

Saône-et-Loire (71)

Espace Saint-EX

Foyer des jeunes travailleurs et Centre international de séjour Ethic Etapes
Rue Saint-Exupéry – BP 123
71404 Autun Cedex
03 85 86 58 30
accueil@espacesaintex.fr
www.espacesaintex.org
www.habitat-jeunes-bfc.fr
www.ethic-etapes.fr

Résidence Chalon Colisée Jeunes actifs

18 avenue Pierre Nugue
71100 Chalon-sur-Saône
03 85 46 44 90
rja.chalon@outlook.fr
www.residencejeunesactifs.com
www.habitat-jeunes-bfc.fr

Résidence Chalon Conservatoire étudiants

11 avenue Georges
Pompidou
71100 Chalon-sur-Saône
07 57 48 59 81
rja.chalon@outlook.fr
www.residencejeunesactifs.com
www.habitat-jeunes-bfc.fr

Résidence jeunes actifs

28 rue de Chanzy
71200 Le Creusot
03 73 83 87 20
fjt.lecreusot@outlook.fr
www.residencejeunesactifs.com
www.habitat-jeunes-bfc.fr

Résidence Le Creusot étudiants

3 rue de l'Université
71200 Le Creusot
03 85 55 63 39
contact.residence.creusot@
gmail.com
www.residencejeunesactifs.com
www.habitat-jeunes-bfc.fr

Résidence habitat jeunes Le Plessis

5 rue de la Résistance
71300 Montceau-les-Mines
03 85 69 06 20
contact@haj-montceau.fr
www.haj-montceau.fr
www.habitat-jeunes-bfc.fr

Résidence Parodienne Habitat Jeunes

Résidence Jeunes actifs
Rue Michel Anguier
71600 Paray-le-Monial
03 85 81 07 44
rja.paray@outlook.fr
www.residencejeunesactifs.com
www.habitat-jeunes-bfc.fr

Territoire-de-Belfort (90)

Habitat Jeunes Belfort

6 rue de Madrid
90000 Belfort
03 84 21 39 16
contact@habitatjeunes90.
org
www.habitatjeunes90.org
www.habitat-jeunes-bfc.fr

AUTRES RÉSIDENCES POUR JEUNES ACTIFS

Sont listées ici les résidences
sociales hors Habitat Jeunes ;
elles peuvent accueillir

des jeunes salariés, des
stagiaires, des étudiants, des
jeunes en alternance.

Côte-d'Or (21)

Résidence Kamino Terrot Town B2

22 rue Colomban (angle rue
Colomban et bd Voltaire)
21000 Dijon
03 52 55 01 90
<https://residence-kamino.fr>
www.adoma.cdc-habitat.fr

Urbanalis

4 rue du Pont des Tanneries
21000 Dijon
03 80 41 19 56
accueil@urbanalis.com
www.urbanalis.fr

Résidence Henri Vincenot

Association Parme
1 quai Etienne Bernard
21000 Dijon
03 80 45 88 70
residence.henrivincenot@
associationparme.fr
<https://associationparme.fr>

Doubs (25)

Arial

Accueil Résidentiel Insertion
Accompagnement dans le
Logement

23 rue de l'Etuve
25200 Montbéliard
03 81 91 34 43
www.arial25.com

*Gère des résidences sociales
à Sochaux, Audincourt,
Sainte-Suzanne, Mandeure,
Montbéliard.*

Résidence de l'Arlier (APAT)

Association pontissalienne
d'aide aux travailleurs
7 rue du Lycée
25300 Pontarlier
03 81 39 15 17
www.residence-pontarlier.fr

Haute-Saône (70)

Résidence sociale AFSAME

2 rue André Maginot
70100 Gray
03 84 64 99 20
le-foyer@wanadoo.fr
www.le-foyer.fr

Saône-et-Loire (71)

Résidence sociale Kamino Les Cordeliers

5 Promenade des Cordeliers
71500 Louhans
<https://residence-kamino.fr>

Résidence Le Panorama Alfa3a

9 rue Bigonnet
71000 Mâcon
04 81 50 01 13
[www.alfa3a.org/
etablissements/le-panorama](http://www.alfa3a.org/etablissements/le-panorama)

Yonne (89)

Résidences Jeunes de l'Yonne

16 boulevard Vaulabelle
89000 Auxerre
03 86 52 45 38
[www.residences-jeunes-
yonne.fr](http://www.residences-jeunes-yonne.fr)

AUBERGES DE JEUNESSE / CENTRES INTERNATIONAUX DE SÉJOUR (CIS)

Côte-d'Or (21)

Centre de Rencontres internationales et de Séjour de Dijon (CRISD)

Ethic Etapes Dijon
1 avenue Champollion
21000 Dijon
03 80 72 95 20
reservation@cri-dijon.com
www.cri-dijon.com
www.ethic-etapes.fr

*Affilié au réseau éthic étapes.
Hébergement pour groupes
et individuels : chambres
individuelles ou à partager.*

Doubs (25)

Centre international de séjour Ethic Etapes (CIS)

3 avenue des Montboucons
25000 Besançon
03 81 50 07 54
ethicetapes@cis-besancon.fr
www.cis-besancon.com
www.ethic-etapes.fr

*Hébergement pour groupes
et individuels en chambre de
1 ou 2 lits.*

Habitat Jeunes Les Oiseaux

48 rue des Cras
25000 Besançon
03 81 40 32 00
contact@hajlesoiseaux.fr
www.habitatjeuneslesoiseaux.fr
www.habitat-jeunes-bfc.fr
www.hifrance.org

Auberge de jeunesse affiliée à la FUAJ. Hébergement individuel pour 7 nuits maximum.

Auberge de jeunesse Pontarlier

21 rue Marpaud
25300 Pontarlier
03 81 39 06 57
pontarlier@hifrance.org
www.hifrance.org

Auberge de jeunesse affiliée à la FUAJ. Hébergement pour groupes et individuels en chambres de 1 à 6 lits.

Saône-et-Loire (71)

Espace Saint-EX

Foyer des jeunes travailleurs et Centre international de séjour Ethic Etapes
Rue Saint-Exupéry
71404 Autun Cedex
03 85 86 58 30
accueil@espacesaintex.fr
www.espacesaintex.org
www.habitat-jeunes-bfc.fr
www.ethic-etapes.fr

Affilié au réseau éthic étapes. Hébergements pour groupes ou individuels en chambres de 1 à 6 lits.

Yonne (89)

L'auberge de Treigny

22-24 rue du professeur Camille Lian
89520 Treigny
03 86 45 68 56
www.lauberge-de-treigny.fr

Auberge de jeunesse indépendante. Hébergement pour groupes ou individuels en dortoirs de 4 à 9 lits.

Auberge de Jeunesse de Vézelay

Route de l'Étang
89450 Vézelay
06 38 77 15 33

aubergecampingvezelay@gmail.com
www.camping-auberge-vezelay.com

Auberge de jeunesse indépendante. Hébergement pour groupes et individuels d'avril à fin octobre.

Territoire-de-Belfort (90)

Habitat Jeunes Belfort

6 rue de Madrid
90000 Belfort
03 84 21 39 16
contact@habitatjeunes90.org
www.habitatjeunes90.org
www.habitat-jeunes-bfc.fr

Auberge de jeunesse indépendante. Hébergement individuel en chambres collectives.

HÉBERGEMENTS DE COURTE DURÉE

- Les Auberges de jeunesse et Centres internationaux de séjours (voir p. 34),
- Les résidences du Crous www.bedandcrous.com,
- Les foyers et résidences privées pour étudiants (p. 30),
- Les résidences Habitat Jeunes (p. 33).
Tous ces organismes proposent des hébergements temporaires en fonction de leurs disponibilités. N'hésitez pas à les contacter.

Il existe aussi des **hébergements « de passage »** pour des raisons professionnelles et des hébergements spécifiques pour les **jeunes en alternance** (voir ci-dessous).

Côte-d'Or (21)

Cité de l'alternance (Crous BFC)

11 rue Edgar Faure
Pavillon Sully
21000 Dijon
03 45 34 85 07
cite-alternance@crous-bfc.fr
www.crous-bfc.fr

114 Studettes équipées de 15 m2 disponibles toute

l'année. Location au mois, à la quinzaine ou à la semaine.

Urbanalis

4 rue du Pont des Tanneries
21000 Dijon
03 80 41 19 56
accueil@urbanalis.com
www.urbanalis.fr

Hébergement en chambres pour personnes de passage pour des raisons professionnelles (emploi, stage, entretiens d'embauche...).

Saône-et-Loire (71)

Maison des Saints-Anges

6 rue de la Préfecture
71000 Mâcon
03 85 38 07 99
accueil@maisonsaintsanges.fr
www.maisonsaintsanges.fr

Hébergement en chambres pour personnes de passage : mineurs, étudiants, stagiaires, professionnels, personnes en formation.

ADIL (AGENCES DÉPARTEMENTALES D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT)

Côte-d'Or (21)

Adil de Côte-d'Or

4 rue Paul Cabet
21000 Dijon
03 80 66 28 88
accueil@adil21.fr
www.adil21.fr

Permanences à : Auxonne, Beaune, Châtillon-sur-Seine, Chenôve, Is-sur-Tille, Montbard, Quetigny, Saulieu.

Doubs (25)

Adil du Doubs

Maison de l'habitat du Doubs
1 chemin de Ronde du Fort Griffon
Entrée D
25000 Besançon
03 81 68 37 68
www.maisonhabitatdoubs.fr

Permanences à : Amancey, Baume-les-Dames, Clerval, Frasne, Gilley, L'Isle-sur-le-Doubs, Le Russey, Les

Hôpitaux-Vieux, Levier, Maîche, Montbéliard, Morteau, Ornans, Pontarlier, Quingey, Sancey, Valdahon.

Jura (39)

Adil du Jura

Maison de l'Habitat
32 rue Rouget de Lisle
39000 Lons-le-Saunier
03 84 86 19 30
contact@adil39.fr
www.adil39.org

Permanences à : Dole, Morez, Saint-Claude.

Haute-Saône (70)

Adil de la Haute-Saône

30 place Renet
70000 Vesoul
03 84 75 60 19
contact@adil70.fr
www.adil70.org

Permanences à : Gray, Lure, Luxeuil-les-Bains.

Saône-et-Loire (71)

Adil de Saône-et-Loire

94 rue de Lyon
71000 Mâcon
03 85 39 30 70
adil71@adil71.org
www.adil71.org

Permanences à : Autun, Bourbon-Lancy, Chalon-sur-Saône, La Chapelle-de-Guinçay, Charolles, Cluny, Digoïn, Gueugnon, Louhans, Le Creusot, La Clayette, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial, Saint-Bonnet-de-Joux, Sennecey-le-Grand.

Yonne (89)

Adil de l'Yonne

56/58 rue du Moulin du Président
89000 Auxerre
03 86 72 16 16
contact@adil89.org
www.adil89.org

Permanences à : Avallon, Charny-Orée-de-Puisaye, Chéroy, Joigny, Montholon, Noyers-sur-Serein, Saint-Sauveur, Sens, Tonnerre, Toucy, Vermenton, Villeneuve-la-Guyard

CLLAJ (COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES)

Les CLLAJ (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) proposent un accompagnement personnalisé gratuit aux jeunes de 16 à 30 ans qui cherchent un logement.

Saône-et-Loire (71)

AILE Sud Bourgogne - Claj

1000 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
71000 Mâcon
03 85 39 95 00
www.aile-sb.fr/poles/claj

CDC (COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES DE CONCILIATION)

Côte-d'Or (21)

CDC de Côte-d'Or

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités - DDETS
Cité Dampierre
6 rue Chancelier de l'Hospital
CS 15381
21053 Dijon Cedex
03 80 68 30 00
ddets-conciliation@cote-dor.gouv.fr
www.cote-dor.gouv.fr

Doubs (25)

CDC du Doubs

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations - DDETSPP
5 voie Gisèle Halimi
BP 91705
25043 Besançon Cedex
03 39 59 57 55
lucie.clerici@doubs.gouv.fr
www.doubs.gouv.fr

Jura (39)

CDC du Jura

Direction Départementale des Territoires - DDT
4 rue du Curé Marion - CS 60648
39030 Lons-le-Saunier Cedex

03 84 86 80 00
ddt-commission-conciliation@jura.gouv.fr
www.jura.gouv.fr

Nièvre (83)

CDC de la Nièvre

Direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations - DDETSPP
1 rue du Ravelin - BP 54
58020 Nevers Cedex
03 58 07 20 30
ddcspp@nievre.gouv.fr
www.nievre.gouv.fr

Haute-Saône (70)

CDC de Haute-Saône

Direction départementale des territoires - DDT
24 boulevard des Alliés - BP 389
70014 Vesoul Cedex
03 63 37 92 00
ddt@haute-saone.gouv.fr
www.haute-saone.gouv.fr

Saône-et-Loire (71)

CDC de Saône-et-Loire

Direction Départementale des Territoires - DDT
37 boulevard Henri Dunand - CS 80140
71040 Mâcon Cedex 09
03 85 21 28 00
ddt@saone-et-loire.gouv.fr
www.saone-et-loire.gouv.fr

Yonne (89)

CDC de l'Yonne

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations - DDETSPP
3 rue Jehan Pinard
89011 Auxerre Cedex
03 86 72 69 84
ddetspp@yonne.gouv.fr
www.yonne.gouv.fr

Territoire-de-Belfort (90)

CDC du Territoire de Belfort

Direction Départementale des Territoires - DDT
8 place de la Révolution Française - BP 605
90020 Belfort Cedex
03 84 58 86 65

cdc-ddt90@territoire-de-belfort.gouv.fr
www.territoire-de-belfort.gouv.fr

RÉSEAU INFO JEUNES EN BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

La liste des structures Info Jeunes est mise à jour régulièrement et est accessible sur www.jeunes-bfc.fr/reseau-ij

Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté (Crij)

27 rue de la République
25000 Besançon
03 81 21 16 16

17 place Darcy
21000 Dijon
03 80 44 18 29

contact@jeunes-bfc.fr
www.jeunes-bfc.fr

Côte-d'Or (21)

Info Jeunes Côte-d'Or / Info Jeunes Dijon

17 place Darcy
21000 Dijon
03 80 44 18 29
contact@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Chenôve

La Fabrique
11 bis rue Armand Thibaut
21300 Chenôve
03 80 51 55 41
06 98 41 96 56
ijchenove@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Chevigny-Saint-Sauveur

Médiathèque Lucien Brenot
Place du Général de Gaulle
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
03 80 48 92 08
07 64 42 96 67
ijchevignysaintsauveur@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Longvic

Ville de Longvic – Service Jeunesse
3 rue du Capitaine Litolf
21600 Longvic
03 80 68 44 23
ijlongvic@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Marsannay-la-Côte

Centre social Bachelard

Place Schweich an der Mosel
21160 Marsannay-la-Côte
06 77 03 27 19
03 80 59 64 70
ijmarsannaylacote@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes communauté de communes de Saulieu

Secteur Jeunes – Centre social
5 rue du Tour des Fossés
21210 Saulieu
03 80 64 32 00
06 83 17 67 94
ijsaulieu@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes COPAS – communauté de communes du pays d'Alésia et de la Seine

18 avenue Jean Jaurès
21150 Venarey-Les Laumes
03 80 89 81 11
06 25 68 43 01
ijcopas@jeunes-bfc.fr

Doubs (25)

Info Jeunes Doubs / Info Jeunes Besançon

27 rue de la République
25000 Besançon
03 81 21 16 16
contact@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Planoise

Centre Nelson Mandela
13 avenue de l'Île-de-France
25000 Besançon
03 81 41 56 58
ijplanoise@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Audincourt

MJC-CS St Exupéry
66 rue des Champs de l'Essart
25400 Audincourt
03 81 34 36 54
ijaudincourt@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Doubs Baumoisi

8 rue de Provence
25110 Baume-les-Dames
07 85 32 76 44
ijdoubshaumoisi@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Frasne Dugeon

Médiathèque
3 rue de la Gare
25560 Frasne
03 81 38 32 93
06 14 95 54 24
ijfrasne@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Grand-Charmont

5 rue de Sochaux
25200 Grand-Charmont
03 81 32 19 17
ijgrandcharmont@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Montbéliard

6 avenue des Alliés
25200 Montbéliard
03 81 99 24 15
ijmontbeliard@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Val de Morteau

1 place de la Halle
25500 Morteau
07 86 44 16 76
03 39 64 00 16
ijvaldemorteau@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Pontarlier

Pôle ressources jeunes
12 A Place Zarautz
25300 Pontarlier
03 81 69 48 84
ijpontarlier@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Sochaux

Pôle multimédia
6 rue de la Poste
25600 Sochaux
06 26 40 09 51
03 81 94 53 42
ijsochaux@jeunes-bfc.fr

Jura (39)

Info Jeunes Jura Lons

17 place Perraud
39000 Lons-le-Saunier
03 84 87 02 55
ijlonslesauhier@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Jura Dole

42 rue des Arènes
39100 Dole
09 51 64 58 11
07 69 17 05 90
ijdole@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Jura Morez

10 quai Jobez
39400 Hauts-de-Bienne
03 84 33 40 61
ijmorez@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Saint-Claude

30 rue du Pré
39200 Saint-Claude
03 84 41 42 30
[ijsaintclaud@jeunes-bfc.fr](mailto:ij saintclaud@jeunes-bfc.fr)

Nièvre (58)

Info Jeunes Nièvre

La Boussole
5 allée de la Louée

58000 Nevers
03 45 52 50 01
ijnievre@jeunes-bfc.fr

Haute-Saône (70)

Info Jeunes Haute-Saône

1 rue de Franche-Comté
70000 Vesoul
03 84 97 00 90
ij70@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Rahin et Chérimont

place du Général de Gaulle
70290 Champagny
03 84 36 51 59
06 31 52 29 49
ijchampagny@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Terres de Saône

1 rue du Général Leclerc
70160 Favorney
03 84 76 13 61
ijfavorney@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Val de Gray

Espace Mavia
3 quai Mavia
70100 Gray
09 50 75 76 19
ijgray@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Héricourt

Centre Simone Signoret
5 rue du 11 Novembre
70400 Héricourt
03 84 46 85 25
ijhericourt@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Pays de Lure

Esplanade Charles de Gaulle
70200 Lure
03 84 62 94 90
ijlure@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Pays de Luxeuil

41 rue Victor Genoux
70300 Luxeuil-les-Bains
03 84 40 12 28
ijluxeuil@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes 1000 Etangs

8 rue du Moulin
70270 Melisey
03 84 62 66 60
ijmelisey@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Haute-Comté

5 rue de la République
70800 Saint-Loup-sur-Semouse
03 84 49 76 25
ijsaintloup@jeunes-bfc.fr

Saône-et-Loire (71)

Info Jeunes Saône-et-Loire

Informe, accompagne et conseille les jeunes en ligne, via les réseaux sociaux (InfoJeunes71) et lors d'événements partout dans le département.

07 60 78 06 60
ij71@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Bourbon-Lancy

Le Carrage – Bâtiment A
Rue du Sénateur Turlier
71140 Bourbon-Lancy
03 85 89 92 51
ijbourbonlancy@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Chagny

Mairie de Chagny (cour arrière)
4 rue de Beaune
71150 Chagny
03 85 87 66 06
ijchagny@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes

Chalon-sur-Saône

#laPlace des jeunes
5 place de l'Obélisque
71100 Chalon-sur-Saône
03 85 48 05 12
ijchalonsursaone@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Gueugnon

Espace Arc-en-Ciel
3 rue Pierre et Marie Curie
71130 Gueugnon
03 85 85 35 45
ijgueugnon@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Mâcon

5 place Saint-Pierre
71000 Mâcon
03 85 21 91 97
ijmacon@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Marcigny

15 rue de la Gare
71110 Marcigny
03 85 25 28 59
07 84 77 64 88
ijmarcigny@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes

Montceau-les-Mines

56 quai Jules Chagot
71300 Montceau-les-Mines
03 85 69 19 93
ijmontceaulesmines@jeunes-bfc.fr

Yonne (89)

Info Jeunes Sens

La Cour ambition jeunesse et emploi
8 bis rue du Général Leclerc
89100 Sens
03 86 83 30 47
ijsens@jeunes-bfc.fr

Territoire de Belfort (90)

Info Jeunes Belfort

3 rue Jules Vallès
90000 Belfort
03 84 90 11 11
ijbelfort@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Beaucourt

2 Place de la République
90500 Beaucourt
07 57 06 99 84
ijbeaucourt@jeunes-bfc.fr

Info Jeunes Haute Savoureuse

Espace la Savoureuse
7 rue des Casernes
90200 Giromagny
03 84 54 77 06
03 84 29 03 90
ijlahautesavoireuse@jeunes-bfc.fr



Le guide Trouver un logement (édition 2024) est une publication du réseau Info Jeunes

Coordination : Hendrike Schmidt (CIDJ)

Comité de rédaction : Anne-Louise Martinat (CRIJ Nouvelle-Aquitaine), Fabienne Masse (CRIJ Pays de la Loire), Amandine Touzet (CRIJ Auvergne-Rhône-Alpes).

Secrétariat de rédaction : Laura Kacem-Chaouche (CIDJ)

© CIDJ / Réseau Info Jeunes 2024

Version Bourgogne-Franche-Comté

Directeur de la publication : Sébastien Maillard

Adaptation régionale : Christian Beslic, Thierry Crespin

Création et réalisation graphique : Thomas Dateu

© Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté - 2024



Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté

27 rue de la République
25000 Besançon
03 81 21 16 16

17 place Darcy
21000 Dijon
03 80 44 18 29

jeunes-bfc.fr

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur.

La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.



Vous avez entre 16 et 30 ans
et vous cherchez

un bon plan logement ?



Côte d'or

Beaune

Résidence Habitat Jeunes de
Beaune - PEP CBFC

T : 03.80.24.88.00

fjt-beaune.com

Semur en Auxois

Résidence Coluche - COALLIA

T : 03 80 97 10 22

coallia.org

Nièvre

Nevers

• Résidence Les Loges
PEP CBFC Territoire Nièvre

T : 03.86.57.46.99

pepcbfc.org

• Résidence Clair-Joie
- COALLIA

T : 03 86 37 73 20

coallia.org

Haute Saône

Vesoul

Point Habitat Jeunes

T : 03.84.75.01.63

phaj@ahssea.fr

Doubs

Besançon

• Habitat jeunes – La
Cassotte

T : 03.81.51.98.60

fjt-lacassotte.com

• Habitat Jeunes Les Oiseaux

T : 03.81.40.32.00

habitatjeuneslesoiseaux.fr

Jura

Résidence le Saint Jean
Dole

T : 03.84 82 36 74

residence-jeunes-dole.fr

Morez

T : 03 84 33 56 46

residence-jeunes-morez.fr

Territoire de Belfort

Belfort

Habitat Jeunes Belfort

T : 03.84.21.39.16

habitatjeunes90.org

Saône et Loire

Autun

• Espace Saint EX

T : 03.85.86.58.30

espacesaintex.org

• Habitat Jeunes Actifs

Chalon-sur-Saône

T : 03.85.46.44.90

Le Creusot

T : 03.85.77.68.68

Paray-le-Monial

T : 03.85.81.07.44

residencejeunesactifs.com

Montceau les Mines

Résidence Le Plessis

03.85.69.06.20

haj-montceau.fr

TELEMENT PLUS QUE DU LOGEMENT !

HABITAT JEUNES BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

1 rue Jean MAZEN 21000 Dijon bfc@unhaj.org

www.habitat-jeunes-bfc.fr